Envoyé en préfecture le 31/12/2024
Reçu en préfecture le 31/12/2024
Publié le 31/12/2024
ID : 059-215902073-20241221-117_2024-DE

COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21/12/2024

Date de convocation : 11/12/2024 Date de publication : 14/12/2024	**L'an deux mille vingt-quatre ; le vingt et un décembre,** Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 27 Quorum : 14 Présents : 16 Absents excusés : 8 Ont donné pouvoir : 6 Absents : 2 Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Secrétaire de séance : Michel RENARD	**Présents** *M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; M. Michel RENARD ; Mme Catherine ROLY ; M. Patrick LATOUCHE ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Monique PASSET ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; M. Romuald CHANTREL ; Mme Virginie BERNUS.* **Absents Excusés** *Mme Eveline LEGRAND ; Mme Christine PLUMECOCQ ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Nathalie DELHAYE ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Tiffanie SURIA.* **Ont Donné Pouvoir** : *Mme Eveline LEGRAND donne pouvoir à M. Jean-Claude LIETARD ; Mme Christine PLUMECOCQ donne pourvoir à Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Mme Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mr Daniel HERLAUD ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE.* **Absents** : *M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.*

DELIBERATION N° N°117-2024-DF-RK

OBJET : COLLEGE JEAN ZAY – CONVENTION D'HEBERGEMENT POUR LE SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE – AVENANT N°12.

- Vu les décisions de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Nord en dates des 11 décembre 2006 et 19 novembre 2007 ;
- Vu la convention d'hébergement tripartite (Commune d'ESCAUTPONT, Conseil Départemental du Nord et Collège Jean Zay) en date du 10 Juin 2013 ;
- Vu les nouveaux tarifs extérieurs de la demi-pension pour les écoles primaires et maternelles de la Commune d'ESCAUTPONT, appliqués par le Collège Jean Zay ;

Envoyé en préfecture le 31/12/2024
Reçu en préfecture le 31/12/2024
Publié le
ID : 059-215902073-20241231-117_2024-DE

DU 1E JANVIER 2025 AU 31 AOUT 2025

	ANCIEN TARIFS 2024	NOUVEAU TARIFS DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 AOÛT 2025	VARIATION
Pour les accompagnateurs des écoles	*3,86 €*	*3,91 €*	*+ 0,05 €*
Pour les élèves des écoles primaires	*3,08 €*	*3,13 €*	
Pour les élèves des écoles maternelles	*2,90 €*	*2,95 €*	

DU 1E SEPTEMBRE 2025 AU 31 DECEMBRE 2025

	TARIFS DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 AOÛT 2025	NOUVEAU TARIFS DU 1ER SEPTEMBRE 2025 AU 31 DECEMBRE 2025	VARIATION
Pour les accompagnateurs des écoles	*3,91 €*	*4,23 €*	*+ 0,32 €*
Pour les élèves des écoles primaires	*3,13 €*	*4,23 €*	*+ 1,10 €*
Pour les élèves des écoles maternelles	*2,95 €*	*4,23 €*	*+ 1,28 €*

- Vu le projet d'avenant N° 12 à la convention d'hébergement en date du 10 Juin 2013 établi par le Conseil Départemental du Nord ;

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **D'approuver l'avenant N° 12 à la convention d'hébergement tripartite (Commune d'ESCAUTPONT, Conseil Départemental du Nord et Collège Jean Zay) en date du 10 Juin 2013.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à défaut le 1er Adjoint à signer ladite convention**
- **De mettre en place les nouvelles tarifications des repas, à compter**

DU 1E JANVIER 2025 AU 31 AOUT 2025

	NOUVEAU TARIFS DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 AOÛT 2025
Pour les accompagnateurs des écoles	*3,91 €*
Pour les élèves des écoles primaires	*3,13 €*
Pour les élèves des écoles maternelles	*2,95 €*

Envoyé en préfecture le 31/12/2024
Reçu en préfecture le 31/12/2024
Publié le
ID : 059-215902073-20241231-117_2024-DE

DU 1E SEPTEMBRE 2025 AU 31 DECEMBRE 2025

	NOUVEAU TARIFS DU 1ER SEPTEMBRE 2025 AU 31 DECEMBRE 2025
Pour les accompagnateurs des écoles	*4,23 €*
Pour les élèves des écoles primaires	*4,23 €*
Pour les élèves des écoles maternelles	*4,23 €*

Vote du Conseil Municipal : Adopté à la Majorité
Pour : 21 voix - Abstention : 0 - Contre : 1 (Mme Virginie Bernus)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

Envoyé en préfecture le 31/12/2024
Reçu en préfecture le 31/12/2024
Publié le
ID : 059-215902073-20241231-117_2024-DE

000117

Nord le Département

Direction Générale Adjointe
du Développement Territorial
Direction Education, Sport et
Culture
Direction Adjointe de l'Education
Antenne de l'Avesnois
64 Rue Léo Lagrange
59365 Avesnes sur Helpe Cédex

Tél : 03 59 73 10 55
Fax : 03 59 73 10 64
Réf :
DGADT/DESC/DAE/JV/FB/ML/CT
Affaire suivie par :
michele.leroy@lenord.fr
Catherine.thlebaux@lenord.fr

PROJET

AVENANT N° 12 A LA CONVENTION D'HEBERGEMENT

EN DATE DU 10 juin 2013

Entre

Le Principal du collège Jean Zay à Escautpont

La Commune d'Escautpont représentée par le Maire.

et

Le Département du Nord, représenté par le Président du Conseil Général.

Vu la convention d'hébergement en date du 10 juin 2013 ;

Vu la décision de la Commission Permanente en dates des 11 décembre 2006 et 19 novembre 2007;

Il est convenu ce qui suit :

000117

Envoyé en préfecture le 31/12/2024
Reçu en préfecture le 31/12/2024
Publié le
ID : 059-215902073-20241231-117_2024-DE

Article 1 : La convention établie entre le collège, la commune et le Département du Nord, concernant l'accueil d'écoliers dans la demi-pension du collège est prorogée d'un an à compter du 01 janvier 2025.

Article 2 : Les clauses relatives à la convention d'hébergement faisant l'objet d'une modification sont spécifiées ci-après et se substituent de fait aux termes de la convention initiale.

- Du 1er Janvier au 31 Août 2025 : tarifs modifiés

Tarifs extérieurs de la demi-pension pour les écoles primaires et maternelles de la commune d'Escautpont :
- 3,91 € pour les accompagnateurs des écoles
- 3,13 € pour les élèves des écoles primaires
- 2,95 € pour les élèves des écoles maternelles

- Du 1er Septembre au 31 Décembre 2025 : tarifs modifiés

Tarifs extérieurs de la demi-pension pour les écoles primaires et maternelles de la commune d'Escautpont :
- 4,23 € pour les accompagnateurs des écoles
- 4,23 € pour les élèves des écoles primaires
- 4,23 € pour les élèves des écoles maternelles

Article 3 : Les autres clauses de la convention initiale, non expressément modifiées dans le présent avenant, demeurent applicables.

Fait à Lille, le 13 Novembre 2024

Le Principal du Collège
A. DANNEELS

COLLEGE JEAN ZAY ESCAUTPONT Le Principal

Le Maire
R. KRUSZYNSKI

Le Président du Conseil Départemental du Nord